

## Réunion du conseil municipal du 24/11/2015.

**Présents :** AHAMENDABURU Cécile, ALDACOURROU Philippe, AROSTEGUY-LAPLACE Fabienne, BARETS Claude, CARRICABURU Jean Michel, CROCHET Gilles, DUPUY Pierre, ERGUY Jean Michel, ETCHANDY Gaby, GERMAIN Jean Baptiste, LAHARGOU Jean Baptiste, LARREGAIN Christine, MAITIA Jean Pierre, OURTHIAGUE-LALAURETTE Monique, DUBOIS Bruno.

**Secrétaire de séance :** CARRICABURU Jean Michel.

En débutant la séance, une minute de silence a été observée à la mémoire des victimes des attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015.

### **1) Projet SCDI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) :**

La réforme territoriale issue de la loi NOTRe du 7 août 2015 conduit à opérer des fusions d'intercommunalités et des suppressions de syndicats.

Le Préfet propose sur le territoire du Pays Basque, la fusion des 10 EPCI à fiscalité propre qui le composent pour constituer une Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Il détaille les avantages que présenterait cette proposition :

- une meilleure cohérence et une vraie réciprocité territoriales
- la définition d'une stratégie globale pour le Pays basque
- l'instauration d'un dialogue entre les élus d'un même territoire
- de meilleurs résultats en matière de développement économique avec une meilleure répartition des richesses et des entreprises sur le territoire
- la mise en oeuvre de politiques publiques, jugées prioritaires par les acteurs locaux, à l'échelle du pays basque (en matière de développement économique, de logement et renouvellement urbains, de culture et de langue, de transports, de traitement des ordures ménagères...).

Le Maire précise que ce projet de Schéma de Coopération Intercommunale est transmis à ce stade pour **avis simple** à tous les conseils municipaux et organes délibérants des EPCI du département. L'avis doit être rendu pour fin novembre. A défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Puis, les arrêtés de projet de périmètre, projet de fusion ou projet de dissolution figurant dans le schéma pris avant le 15 juin 2016, seront soumis aux conseils municipaux et EPCI concernés qui disposent d'un **délai de 75 jours** pour se prononcer.

Si l'expression d'un accord, dans les conditions de majorité prévues par la loi, se dégage, le préfet prend l'arrêté de périmètre, de fusion ou de dissolution **avant le 31 décembre 2016**.

Le Maire demande donc au Conseil de donner son avis sur la proposition de Schéma de Coopération Intercommunale présentée par le Préfet. Le vote se fera à bulletin secret.

**Le Conseil Municipal (13 pour, 2 blancs)**

**Emet un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

### **2) Virement de crédits :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est amené à prendre une décision concernant l'article 022 dépenses imprévues. La totalité des crédits soit 7 871 € devra abonder l'article 61523 entretien voirie et réseaux. Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Désignation des articles	Recettes	Dépenses
<b>Dépenses imprévues 022</b>		7 871,00
<b>Entretien divers réseaux 61523</b>	7 871,00	

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la décision modificative.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est amené à prendre une décision concernant l'article 020 dépenses imprévues. Une somme de 300 euros devra abonder l'article 1641 /capital des emprunts/ suite à une révision du taux d'un emprunt.

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

#### SECTION INVESTISSEMENT

Désignation des articles	
Dépenses imprévues 020	- 300,00
Capital emprunt 1641	+ 300,00

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la décision modificative.

### 3) Questions diverses :

- a) Le conseil a établi le tableau de roulement des conseillers municipaux pour assurer la tenue du bureau de vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.
- b) Quelques points de l'éclairage public doivent être revus par la société COREBA très prochainement (maison Ahadoa, maison Leriche, maison Erguy...)
- c) L'illumination de l'église ne semble pas être en phase avec l'éclairage public : une vérification paraît nécessaire, dans un souci d'économie.
- d) Le coût de la remise en état du pont Arantzal (bureau d'études et travaux ) s'est élevé à 90799,20€ TTC.
- e) A la suite des attentats de Paris Mr le Préfet a convié les maires du département à une réunion à Pau le 20/11/2015, suite aux instructions du ministre de l'Intérieur. JP.Maitia représentait le maire empêché et a rapporté au conseil les consignes énoncées par le préfet : vigilance autour des bâtiments publics et des manifestations de fin d'année (marchés de Noël, spectacles...), attention particulière autour des écoles (règles de stationnement, surveillance de l'arrivée et des départs des élèves) ... entre autres. « Il faut intégrer la culture de sécurité. » a précisé le préfet.
- f) Afin d'effacer quasi entièrement les stigmates de l'inondation du 4/07/2014, suite aux vœux des résidents du quartier Ibai Ondoa, JP Maitia a proposé que la route d'Ibai Ondoa soit enrobée avant Noël. Les avis étant partagés, la faisabilité sera étudiée ultérieurement (attendre de voir ce qui se passera lors de pluies prochaines pour étudier au mieux les travaux, rehausser la chaussée...).